



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

Arrêté n° DCPAT 2024-0041 du 15 février 2024

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2023 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Sarthe.

**Le préfet de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du mérite,**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

**Vu** le projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2023 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Sarthe,

**Vu** l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage consultée par voie électronique du 5 février 2024 au 13 février 2024 ;

**Sur** proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTE**

**Article 1** : - Le projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2023 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Sarthe, est mis à la consultation du public du 17 février 2024 au 8 mars 2024.

**Article 2** : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/ Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
**Pour le Préfet,**  
Le Secrétaire Général,

Éric ZABOURAEFF